

PREFET DU VAL DE MARNE

**NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2024
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : JEUNESSE ET SPORT
Adresse	14 Avenue du maréchal Leclerc 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	Bois l'Abbé - Chennevières-sur-Marne
Intitulé de l'action	CHANTIER PERMIS B
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Entreprenariat <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Autre : ...
Thème ACsé	Insertion professionnelle Emploi (21) Accès à l'emploi et insertion professionnelle sans autre indication (21 10)
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	L'action comporte deux phases : - La première aura lieu au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ). Elle consiste à recueillir les candidatures et procéder à la sélection.

	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la deuxième phase, les candidats seront détachés auprès des services municipaux déterminés en amont en fonction des entretiens réalisés lors de la commission.
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées : 10 - Origine géographique : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille - Caractéristiques d'âge : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 0/5 ans <input type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans <input type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input type="checkbox"/> Tous âges - Caractéristiques de sexe : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte - S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) : Jeunes
Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)	<p>Date de démarrage : 22/01/2024</p> <p>Date de fin : 23/10/2024</p> <p>Durée : 9 mois</p> <p>Fréquence : 1 fois par semaine</p>
Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. - Permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et/ou des qualifications professionnelles. - Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle.
Description synthétique de l'action	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>La ville de Chennevières-sur-Marne a mis en place des dispositifs de type « chantier » tels que « les chantiers jeunes » destinés aux 12/17 ans. Ils permettent aux jeunes d'autofinancer leurs activités au sein des Accueils collectifs de mineurs. Cette démarche de « chantiers » est en cohérence avec la volonté de ne pas inscrire le jeune dans une situation d'assistantat. Elle a pour objectif de responsabiliser le jeune dans la réalisation de ses projets professionnels et/ou de loisirs.</p> <p>L'ensemble des « chantiers » est mis en œuvre par le service municipal jeunesse. Au vu de la nature des travaux réalisés, de la portée éducative</p>

pour les mineurs et des opportunités d'insertion professionnelle offerte à la jeunesse, l'action représente un réel intérêt pour la collectivité. « Le chantier Permis B » donne une vraie opportunité d'insertion professionnelle. Elle permet aux jeunes de se projeter dans le futur grâce à l'amélioration de leur mobilité.

Déroulement de l'action / étapes :

Etape 1 - février/mars 2024 : communication, diffusion de l'information

- Diffusion des outils de communication par le Point information jeunesse (affichage et flyer).
- Diffusion des affiches et flyers dans l'ensemble des structures municipales et auprès des partenaires locaux.

Etape 2 - du 20 février au 20 mars 2024 : retrait et dépôt des dossiers de candidatures

- Recensement des candidats souhaitant bénéficier du dispositif.
- Retrait et dépôt du dossier de candidature au PRIJ.

Etape 3 - Lundi 15 avril 2024 : traitement des candidatures par le PRIJ et transmission aux membres de la commission

Missions du PRIJ :

- Ecarter les dossiers incomplets, relancer les personnes concernées.
- Préparer et envoyer un exemplaire des dossiers à chaque membre de la commission.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidatures.
- Evaluer le dossier des candidats.

Etape 4 - mai 2024 : présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien

Missions du PRIJ :

- Réceptionner les fiches d'évaluation individuelles provenant des membres de la commission.
- Préparer le planning des entretiens.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidats présélectionnés.

Etape 5 - Lundi 6 mai 2024 : entretien et sélection des candidats

- Attribuer le bénéfice du dispositif aux candidats en fonction de la corrélation avec le budget et le type de permis à attribuer.

Etape 6 – juin/juillet/aout 2024 : Réalisation des stages des candidats

Réalisation des stages des candidats retenus au sein des différents services de la mairie.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : /

<u>Moyens humains :</u>		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Dans le cadre d'une insertion professionnelle, les jeunes peuvent être confrontés à :

- Des freins liés à un manque de mobilité soit pour être en mesure de répondre aux missions attendues par l'employeur, soit pour être en mesure d'élargir la zone géographique de recherche d'emploi : permis B ;
- Un manque de compétences techniques et/ou de qualifications reconnues pour prétendre à des postes ouverts mais nécessitant une compétence technique : permis cariste ;
- Un CV dépourvu d'expérience professionnelle ou faisant état d'une inactivité prolongée.

L'action « CHANTIER PERMIS B » a pour vocation de pallier ces problématiques que rencontrent trop souvent les jeunes, en particulier ceux issus du quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Elle permet à la fois aux jeunes d'être en état d'activité et leur procure une nouvelle compétence par l'acquisition d'un permis.

Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?

- Partenaires socio-éducatifs
- Concertation des jeunes
- Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)
- Les partenaires du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- La mission locale des Bords de Marne
- Centre Municipal La Colline (CMC)

Acteurs et partenaires	<p>Personne responsable de l'action :</p> <p>Nom / Prénom : M. BODOUA STEPHANE Fonction : Responsable service Jeunesse & Sports Téléphone : 06.67.19.63.40 Mail : stephane.bodoua@chennevieres.fr</p>
	<p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BODOUA Stéphane : responsable du service jeunesse - Mme VAN PUTTYEN Clarisse : informatrice jeunesse référent 16/30 ans
	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Centre municipal la Colline (Politique de la ville, Emploi) - Services Techniques - Tous les autres services en fonction des besoins - Partenaires extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale des Bords de Marne - Pôle Emploi - Association Champigny Prévention (ACP) - Dispositifs mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ANCT –BOP 147 - Garantie jeune - ERASMUS
Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès ou retour à l'emploi des jeunes bénéficiaires. - Prise de contact et accompagnement des jeunes candidats à leurs futurs entretiens. - Accès à la mobilité.
	<p>Indicateurs prévus pour l'action :</p> <p><i>Critères quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidats + répartition des candidats par quartier, âge, sexe. • Nombre de candidats présélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe. • Nombre de candidats sélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe. <p><i>Critères qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assiduité, ponctualité, capacité à effectuer ses missions durant le chantier • Réussite au permis, si échec, pourquoi ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'emploi, si non, pourquoi ? <p>Les 2 derniers critères ne seront évaluables que sur une durée moyenne de 2 ans pendant laquelle nous effectuerons un suivi.</p> <p>Outils utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau indiquant le taux de réussite au code et à la conduite. - Réunions de suivi régulières avec les candidats. 												
<p>Financement de l'action</p>	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de services : 12 600 € (Formation Permis B – autoécole « CER du stade »). <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>NON.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Le jeune effectue des heures de bénévolat en contrepartie.</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la commission de sélection : 20h • Communication : 4h • Traitement des candidatures : 18h • Présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien : 4h • Entretien et sélection des candidats : 16h • Mise en relation avec les services municipaux accueillant le jeune : 12h • Soit un total de 74 heures. <table border="1" data-bbox="595 1451 1457 1771"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nombre d'heures</th> <th>Salaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse</td> <td>54H</td> <td>1 197.18 €</td> </tr> <tr> <td>Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse</td> <td>74H</td> <td>1 113.70 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>128H</td> <td>2 310.88 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</p>	Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires	M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54H	1 197.18 €	Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74H	1 113.70 €	TOTAL	128H	2 310.88 €
Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires											
M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54H	1 197.18 €											
Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74H	1 113.70 €											
TOTAL	128H	2 310.88 €											

	<p>Aucune.</p> <p>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</p> <p>Aucune.</p> <p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2024 et celui de 2023 (notamment les augmentations) :</p> <p>Aucun écart.</p>
--	---

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 31/10/2023

Mickael ASSOUS

Conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire